

TENNIS DE TABLE TOURNOI NATIONAL S.A MÉRIGNAC

Date et adresse : SAMEDI 24 OCTOBRE 2026 et DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026 au gymnase Robert Brettes, 68 avenue du Truc (piscine de Mérignac) 33700 MERIGNAC

Tournoi homologué par la FFTT.

Dotation : 4000 €. Ce tournoi se jouera sur 16 tables.

JUGE-ARBITRE : Monsieur Pierre DELETANG

REGLEMENT DU TOURNOI :

Article 1 : Le S.A Mérignac Tennis de Table organise son tournoi national de Tennis de Table les samedi 24 octobre 2026 et dimanche 25 octobre 2026 à l'adresse suivante : **Gymnase Robert Brettes, avenue du Truc 33700 MERIGNAC**

Article 2 : tableaux proposés, récompenses prévisionnelles, droits d'engagement, horaires :

[illegible]

Tableaux DIMANCHE 25/10	Catégories	Horaires (Début Tableau)	Récompenses				
			Vainqueur	Finaliste	1/2 Finaliste	1/4 Finaliste	Total
I	NC - 1699	8h00	70€	35€	15€	Lots	135€
J	NC - 899	9h15	25€	15€	10€	Lots	60€
K	Toutes Catégories	10H30	200€	100€	50€	Lots	400€
L	Féminin	11h00	60€	30€	10€	Lots	110€
M	NC – 1499	11h45	60€	30€	15€	Lots	120€
N	NC – N°500	13h00	140€	70€	35€	Lots	280€
O	NC – 1199	14h15	50€	25€	10€	Lots	95€
P	NC – 1899	15h30	80€	40€	20€	Lots	160€
							1360€

L'organisation du tournoi se réserve le droit de réduire les dotations en fonction de la fréquentation des tableaux.

Coût d'inscription :

9 € / tableau (inscription à 3 tableaux par jour maximum, voir article 8)

Tableau double : 2x4€

Article 3 : Le tournoi se déroulera sur **16** tables. Les matchs se disputeront au meilleur des cinq sets.

Article 4 : Ouverture de la salle à partir de **7h**. Début du pointage **une heure** avant le début de chaque tableau. Fin du pointage **15 minutes** avant le début du tableau.

Article 5 : Le tournoi propose 16 tableaux. Les tableaux sont limités aux 48 premiers joueurs inscrits.

Article 6 : Tous les tableaux, à l'exception du double, se joueront par poules de 3 joueurs avec 2 qualifiés par poule, puis tableau final à élimination directe. Le tableau double commencera directement par un tableau à élimination directe.

Article 7 : Les féminines sont autorisées à participer dans tous les tableaux avec équivalence de points.

Article 8 : Chaque joueur pourra s'inscrire à **3 tableaux** maximum par jour. (Si un joueur s'inscrit au tableau double, il ne pourra s'inscrire qu'à 2 tableaux simples maximum le samedi)

Article 9 : Une tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu. Les règlements appliqués seront ceux de la F.F.T.T. Les balles plastiques ne seront pas fournies par l'organisateur.

Article 10 : Le forfait sera prononcé après **5 minutes** et 3 appels. **2 minutes** d'adaptation avant chaque partie. L'arbitre sera tenu de rapporter la fiche de partie à la table d'arbitrage (le vainqueur est invité à vérifier la fiche de partie).

Article 11 : Le juge-arbitre aura les pleins pouvoirs pour résoudre les litiges et prendre toutes les décisions jugées indispensables.

Article 12 : Tout joueur qui par sa conduite causerait des perturbations ou refuserait d'arbitrer en poules se verrait exclu du tournoi et un rapport serait envoyé à la commission sportive compétente. Un joueur ayant été exclu du tournoi ne pourra pas récupérer ses récompenses.

Article 13 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 14 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou autres incidents.

Article 15 : Buvette et service de restauration rapide seront assurés sur place tout au long du tournoi.

Article 16 : Les tirages au sort des tableaux auront lieu 15 minutes avant le début de chaque tableau.

Inscriptions :

Inscriptions et paiement en ligne via la plateforme **HelloAsso**

(<https://www.helloasso.com/associations/sport-athletique-merignacais-tennis-de-table/evenements/tournoi-national-octobre-2026>)

Ouverture des inscriptions : **mardi 1^{er} septembre 2026**

Clôture des inscriptions : **vendredi 23 octobre 2026 à 16h00.**

Les désinscriptions avec remboursement seront possibles jusqu'au **dimanche 18 octobre 2026 à 23h59** par mail : samtttournoi@gmail.com

Après le 18 octobre 2026 à 23h59, aucun remboursement ne sera accordé, sauf sous réserve de présentation d'un justificatif pour les cas suivants : raisons professionnelles, hospitalisation, décès, grossesse ou congé maternité, sélection ou stage national, sélection à compétition internationale.

Pour tout autre renseignement, veuillez envoyer un mail à : samtttournoi@gmail.com

Merci de votre attention et bienvenue au tournoi du S.A.M TENNIS DE TABLE que nous espérons être une belle fête du tennis de table en Nouvelle Aquitaine
--